



## MON BAIL CES EXPIRE CA FAIT 2 ANS

Par **RIRI92190**, le **04/05/2011** à **12:00**

Bonjour,SVP AIDER MOI JE LOUE UN APPARTEMENT DE 33M C UN 2 PIECE CA FAIT PLUS DE 2 ANS QUE JAI PLUS DE BAIL MES JE PAIE TOU LES MOI MON LOYER ET JAI DES QUITANCE DE LOYER DELIVRé PAR LE BAILLEUR ESQUIL A LE DROIT DE MEXPULCé DE SON APPARTEMENT SON PROPOSITION DE RELOGEMENT EN SACHAN QUE JE VIS AVEC MA FEMME ET MES 3 ENFANT SVP JAI PEUR LE PROPRIETAIRE VEUX RECUPERé SON APPARTEMENT POUR LE VENDRE REPONDER MOI SVP

Par **Claralea**, le **04/05/2011** à **13:25**

Bonjour, quelle est la date d'entrée dans les lieux qui est inscrit sur le bail.

En fait, on signe 1 bail pour une durée de 3 ans pour une location vide et il est reconductible tous les 3 ans sans avoir besoin de resigner un bail

Dites nous la date qui est sur le bail

Par **RIRI92190**, le **04/05/2011** à **20:00**

BONJOUR ET MERCI DE MAVOIR REPONDU LA DATE SUR LE BAIL ET LE 15 OCTOBRE 2006 .

Par **Claralea**, le **05/05/2011** à **22:31**

Bonsoir, le propriétaire ne peut vous demander de quitter les lieux par lettre recommandée AR au moins 6 mois avant la fin du bail. Le bail est de 3 ans renouvelable.

Votre bail démarre le 15 octobre 2006, il a été automatiquement sans besoin d'en signer un autre le 15 octobre 2009. Il ne peut vous demander de partir que pour le 15 octobre 2012. Et il doit vous prévenir au maximum le 15 avril 2012.

Vous n'etes pas obligé de partir, vous etes dans votre droit de rester jusqu'à la fin du bail, le

15 octobre 2012

Par **RIRI92190**, le **05/05/2011** à **23:52**

BONSOIR ET MERCI POUR TOUT CES RENSEIGNEMENT C TRES IMPORTANT POUR  
MOI VOUS M'AVEZ REMONTE LE MORALE . MERCI